



## Arrêté réglementant le stationnement Parking MIQUEL – Rue de la Tuilière du 07 au 11 octobre 2019

**Le Maire de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC,**

VU l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le code de la route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R.411-8, R.411-29 et R.411-30 ;

VU le code des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-4 ;

VU l'arrêté du 05 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande en date du 26 septembre présentée par l'entreprise Gilles MARCILLAC – Platerie et Isolation pour procéder à la réfection du plafond du porche de l'entrée du parking MIQUEL, sis rue de la Tuilière du 07 au 10 octobre 2019.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité et pour permettre le bon déroulement des travaux de réfection du plafond du porche de l'entrée du parking MIQUEL sis rue de la Tuilière, d'y réglementer le stationnement de tous véhicules.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Pour permettre le bon déroulement des travaux de réfection du plafond du porche de l'entrée du parking MIQUEL, effectués par l'entreprise MARCILLAC Gilles – Platerie et Isolation, le stationnement et la circulation de tous véhicules y seront strictement interdits à partir du 07 octobre 2019 jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2 :** Un panneau de signalisation « Stationnement Interdit » sera mis en place par les services municipaux à l'entrée du parking sis rue de la Tuilière.

**Article 3 :** Le Garde-Champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac et notifiée à l'entreprise Gilles MARCILLAC - Platerie et Isolation.

Fait à Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, le 30 septembre 2019

**Marc BORIES,**

**Maire**

